

TROPHEE CORPORATIF D'ENTREPRISES DE BOURGOGNE

Article 1 : Organisation.

Le Trophée Corporatif d'Entreprises de Bourgogne est une épreuve organisée par Golf d'Entreprise de Bourgogne (EBGolf)

Article 2 : Engagement des Associations Sportives.

L'épreuve est ouverte à toutes les Associations Sportives d'Entreprise inscrites auprès d'EBGolf, affiliées ou non à la Fédération Française de Golf.

L'engagement se fera auprès d'EBGolf avant le 1^{er} mars de l'année en cours, à l'aide du formulaire d'engagement disponible sur le site Internet d'EBGolf et communiqué à chaque Responsable d'Association Sportive en début de saison.

L'engagement sera accompagné du montant des droits d'engagement, fixé lors de l'Assemblée Générale.

Article 3 : Inscription des équipes.

Chaque Association Sportive d'Entreprise ne pourra inscrire qu'une équipe.

Les joueurs sélectionnés pour la rencontre devront figurer sur la liste fournie en début de saison pour le challenge Inter-entreprises, actualisée autant que de besoin.

La liste des joueurs composant l'équipe devra parvenir à EBGolf au plus tard le mardi soir précédent la rencontre. Toute inscription non reçue dans les délais entraînera le forfait, pour la rencontre, de l'équipe concernée.

L'inscription de l'équipe se fera à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site Internet d'EBGolf. Toute réclamation relative à une inscription utilisant tout autre support sera jugée irrecevable.

Le tarif des droits d'engagement pour la rencontre est celui figurant sur le site Internet d'E.B.Golf.

Lors de la rencontre, EBGolf établira pour chaque Association Sportive une facture, relative au montant des droits d'engagement de son équipe, qui sera réglée au trésorier d'EBGolf. Toute Association Sportive qui n'aura pas réglé en totalité le montant de sa facture ne pourra s'inscrire à la compétition suivante.

Pour chaque équipe, il sera désigné un capitaine, il répondra de tout ce qui concerne son équipe.

Article 4 : Qualification des joueurs.

Dans ce règlement le terme de joueur s'applique indifféremment aux Dames et aux Messieurs.

Les joueurs peuvent être des salariés de l'entreprise, actifs ou retraités, leur conjoint et leur(s) enfant(s) mais également des personnes extérieures (invités).

Chaque joueur devra être licencié et avoir son certificat médical enregistré auprès de la Fédération Française de Golf.

Article 5 : Index.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole cinq jours pleins avant le début de l'épreuve.

L'index maximum pris en compte sera de 36.

Les joueurs ayant un index supérieur pourront participer mais leur index sera ramené à 36.

Cet index servira de base au calcul du handicap de jeu pour la rencontre.

Article 6 : Date et lieu.

Le trophée corporatif d'entreprises de Bourgogne se déroulera sur un tour.

La date et le lieu de la rencontre sont fixés par EBGolf, ils seront communiqués aux Responsables des Associations Sportives lors de l'Assemblée Générale d'EBGolf et disponibles sur le site Internet d'E.B.Golf.

Article 7 : Formule de compétition.

La rencontre se déroulera sur un parcours de 18 trous.

Chaque équipe sera composée de 10 joueurs maximum.

La formule de jeu est le STABLEFORD.

Repères de départ jaunes pour les Messieurs et rouges pour les Dames.

L'ordre des départs sera établi par EBGolf en respectant le principe que des joueurs d'une même équipe ne jouent pas dans la même partie.

Article 8 : Classement.

Le classement sera établi en totalisant les 3 meilleurs scores BRUTS, puis les 2 meilleurs scores NETS restants, obtenus par chaque équipe.

En cas de scores bruts identiques, le score du joueur le mieux classé sera pris en compte.

En cas d'égalité les équipes seront départagées en prenant en compte le meilleur score brut de chaque équipe.

En cas de nouvelle égalité on prendra en compte le second meilleur score brut de chaque équipe.

En cas de litige la Commission Sportive tranchera en dernier ressort.

Article 9 : Attribution du trophée.

Le trophée corporatif d'entreprises de Bourgogne sera confié pour un an à l'équipe totalisant le plus grand nombre de points.

Ce trophée corporatif d'entreprises de Bourgogne sera attribué définitivement à l'équipe qui le gagnera 3 années consécutivement.